

5. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ARGENT DE POCHE : POURQUOI ET COMBIEN ?

Pour couvrir :

- les dépenses personnelles,
- **les repas pendant les voyages aller et retour** (y compris pour les voyages en avion, certaines compagnies aériennes régulières faisant désormais payer les collations à bord),
- pour compléter les paniers-repas fournis par les familles les jours d'activité ou de cours, si vous les jugez insuffisants,
- les activités proposées en option ou effectuées hors du groupe,
- les transports urbains.

Montant en fonction des habitudes de chacun. Nous conseillons :

- Europe : 50 € à 60 € par semaine (voire un peu plus pour Malte),
- U.S.A./ Canada/ Australie/ Afrique du Sud/ Mexique : 90 € environ par semaine.

Important : A partir de 2012, CLC vous propose en partenariat avec la banque NATIXIS de munir votre enfant d'une **carte bancaire**. La souplesse de ce système en fait un moyen moderne et idéal pour gérer l'argent de poche de votre enfant sans souci.

Voir les détails concernant ce nouveau service ci-dessous.

Vous pouvez bien entendu toujours conserver le choix de vous munir de chèques de voyage ou d'emporter de l'argent liquide. Dans le cas de devises, il est préférable de les acheter avant le départ.

Nous tenons à vous préciser qu'il ne nous sera pas possible de transmettre d'argent à votre enfant pendant son séjour.

CARTE PRÉPAYÉE CLC

Pour vos enfants, jouez la carte de la tranquillité et de la sécurité !

La carte prépayée CLC⁽¹⁾ est une alternative idéale aux espèces ou chèques de voyage et le compagnon de tous vos séjours à l'étranger.

Avec la carte prépayée CLC, dès 12 ans, votre enfant peut profiter du confort d'une carte bancaire classique : paiement et retrait. Et ce, en toute sécurité, puisque c'est vous qui l'alimentez, et surveillez ses dépenses sur internet.



PRATIQUE la carte CLC est une **carte de paiement internationale pré-chargée** du montant que vous souhaitez. Vous pouvez l'utiliser partout où les cartes Visa sont acceptées en France comme à l'étranger et ce pendant une durée d'un an, soit bien après le retour de votre enfant.

UNE CARTE SÉCURISÉE la carte prépayée CLC offre la **même sécurité qu'une carte bancaire traditionnelle**. Vous recevez un **code confidentiel** à utiliser lors de chaque transaction de paiement ou retrait d'espèces. En cas de perte, vous pouvez immédiatement et par internet bloquer la carte.

FACILE à charger (et à recharger en cas de besoin pendant son séjour) par carte bancaire via un site sécurisé sur Internet.

IDÉAL POUR ÉTABLIR UN BUDGET pour le séjour linguistique de votre enfant. Le montant total de ses achats et de ses retraits en espèces ne peut dépasser le montant des fonds que vous avez chargés sur sa carte. Il n'y a aucun risque de découvert. Le solde et les opérations réalisées sont consultables à tout moment sur internet ou par téléphone.

Comment puis-je obtenir une carte prépayée CLC ?

Cette carte vous sera proposée après votre inscription à un séjour. Vous recevrez tous les documents et informations nécessaires à son utilisation, avec la confirmation de votre inscription. Vous pourrez également la commander jusqu'à un mois du départ en appelant simplement CLC.

Combien coûte une carte prépayée CLC ?

Tarif de la carte prépayée CLC : 20 € TTC. Chargement de la carte : 4 % du montant chargé sur la carte. Paiements en zone euros ou hors zone euro : sans frais.

Retrait d'espèces : zone euro : 1 €/retrait - hors zone euro : 1,5 €/retrait

(1) La carte prépayée CLC est émise par Natixis.

Conditions particulières d'utilisation : Consultation du solde de votre carte : gratuit sur Internet ou par serveur vocal Interactif 0,34 euros/min depuis un poste fixe. Remboursement du solde restant : 15 €. Réédition du code confidentiel : 5 €. Re-fabrication de la carte en cas de perte ou de vol : 20 €. La carte prépayée CLC est une carte à demande d'autorisation systématique. A chaque achat, une autorisation est demandée pour vérifier que le montant de l'achat ou du retrait d'espèces est bien disponible sur la carte.

Que dois-je faire en cas de perte ou de vol de la carte ? En cas de perte ou de vol, vous pouvez mettre votre carte en opposition comme une carte bancaire classique.